



SMTD
Syndicat Mixte du Traitement des Déchets
du Bassin Est du Béarn

Extrait du registre des délibérations
Comité syndical
Séance du mercredi 2 avril 2025

Date de convocation : 26 mars 2025

Séance tenue à 18 h 30 sous la Présidence de Madame Monique Sémavoine, Présidente de Valor Béarn, au pavillon des arts à Pau

Étaient présents : Monique Sémavoine, Michel Cuyaubé, Pierre Casabonne, Michel Capéran, Fernand Martin, Jean-Claude Sétier, Patrick Buron, Jean-Louis Caldéroni, Eric Castet, Didier Rivière, Raymond Chagot, Victor Dudret, Pierre Soler, Claude Fourquet, Yves Lacoste, Bernard Massignan, Evelyne Ponneau, Max Tucou, Serge Zurita, Michel Lasserre, Pascale Durand, Michel Cazet, Frédéric Ré, Jean-Marc Laffitte, Antoine Brige, Jean-Louis Barban

Étaient représentés : Bernard Marque par Monique Sémavoine, Jean-Marc Denax par Michel Cuyaubé

Étaient excusés : Michel Bernos, Thibault Chenevière, Philippe Faure, Claude Ferrato, Jean-Pierre Lannes, Christelle Bonnemason-Carrère, Alexandre Perez, Philippe Castets, Jean-Claude Coustet, Bernard Aurisset,

Étaient absents : Stéphane Virto

1 - ADHESION AU SERVICE INTERCOMMUNAL ADMINISTRATIF ET AU SERVICE DU NUMERIQUE DE L'AGENCE PUBLIQUE DE GESTION LOCALE

Madame la Présidente rappelle que par une mutualisation de leurs besoins et de leurs moyens, les collectivités des Pyrénées-Atlantiques se sont dotées de services d'expertise, d'appui et de conseil locaux, qu'elles utilisent en temps partagé.

Ont ainsi été mis en place :

- le Service Intercommunal Administratif, chargé d'aider les autorités territoriales et leurs collaborateurs dans la gestion des problèmes administratifs locaux,
- le Service Intercommunal du Numérique permettant aux collectivités de s'informatiser et d'utiliser des logiciels professionnels dans des conditions de bonne sécurité technique et économique,

Ces services sont gérés par l'Agence Publique de Gestion Locale, qui est un Syndicat Mixte regroupant les communes et les établissements publics adhérant aux divers services.

Pour tous les services, la formule d'adhésion est souple : la Collectivité adhère à l'Agence par simple décision de son organe délibérant, cette délibération valant acceptation des statuts de l'Agence et du ou des règlements d'intervention des services pour lesquels l'adhésion est décidée. Symétriquement, la collectivité peut se retirer de tel ou tel service ou de l'Agence, à sa seule initiative et par simple délibération, la décision prenant effet au 1er janvier de l'année suivante.

Vu l'avis favorable du Bureau du 12 mars 2025, le Comité syndical, après avoir délibéré :

DÉCIDE d'adhérer à l'Agence Publique de Gestion Locale pour le(s) [sélectionner le(s) service(s) concerné(s)] :

- Service Intercommunal Administratif
- Service Intercommunal du Numérique

ADOpte en conséquence les statuts de l'Agence et le(s) règlement(s) d'intervention du

Autorise Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de cette adhésion.

Votes

Pour : 28
Contre 0
Abstention 0

DELIBERATION ADOPTEE

La Présidente



Monique Sémavoine